

tion. Le président établit l'ordre du jour, mais tous les membres peuvent également proposer d'y inscrire des points supplémentaires. Les membres reçoivent, avant la tenue des séances, les documents leur permettant de préparer les points à l'ordre du jour. Pour veiller à la présentation de rapports circonstanciés à ses membres, le Conseil d'administration peut inviter à ses séances, en fonction des thèmes traités, des membres de la Direction du groupe, des cadres de Swisscom, des membres de l'organe de révision ainsi que d'autres experts internes et externes à l'entreprise. Lors de chaque séance, le président et le CEO rendent compte au Conseil d'administration de la survenance d'événements particuliers, de la marche générale des affaires, des principales transactions du groupe et des mesures prises.

Les tâches, les attributions et les méthodes de travail du Conseil d'administration de même que l'attitude à adopter en cas de conflits d'intérêts sont définies dans le Règlement d'organisation ainsi que dans les règlements des comités permanents.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

Le Conseil d'administration attache de l'importance à la formation et au développement continu de ses

membres. Le Conseil d'administration et les comités se soumettent à une auto-évaluation en général une fois par an, la dernière remontant à janvier 2018. Début 2018, une formation obligatoire d'une journée a été organisée. Chaque trimestre, les membres du Conseil d'administration ont par ailleurs la possibilité, lors des «Company Experience Days», de se familiariser avec les défis qui attendent les divisions du groupe et les divisions opérationnelles. La plupart d'entre eux saisissent régulièrement ces opportunités. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont initiés à leurs fonctions de manière ciblée. La conduite du groupe et les enjeux opérationnels du moment leur sont exposés lors d'une journée d'introduction. Ils sont en outre informés en détail des défis liés à la filiale italienne Fastweb et participent à des formations en lien avec leurs attributions. Enfin, les membres du Conseil d'administration prennent part, dans la mesure du possible, à la réunion annuelle des cadres du groupe Swisscom.

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du Conseil d'administration en 2018.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulaire
Total	12	3	2
Durée médiane (en h.)	6:29	0:46	–
Participation:			
Hansueli Loosli, président	12	3	2
Roland Abt	12	3	2
Valérie Berset Bircher	12	3	2
Alain Carrupt	12	3	2
Frank Esser, vice-président	12	3	2
Barbara Frei	12	3	2
Anna Mossberg ¹	8	3	2
Catherine Mühlemann	12	3	2
Theophil Schlatter, vice-président ²	4	0	0
Renzo Simoni	12	3	2

¹ Elue au Conseil d'administration le 4 avril 2018.

² Fin de mandat à la Direction du groupe le 4 avril 2018.

4.6 Président du Conseil d'administration

Hansueli Loosli siège depuis 2009 au Conseil d'administration, dont il assure la présidence depuis septembre 2011. Les fonctions et les attributions du président sont fixées dans le Règlement d'organisation. En cas d'empêchement du président, c'est le vice-président, Frank Esser, qui les assume.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

4.7 Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à l'examen approfondi de thèmes importants au travers des trois comités permanents Finances, Révision et Rémunéra-

tion et du comité ad hoc Nomination. Les comités se composent généralement de trois à six membres. En principe, chaque administrateur siège au sein d'un comité permanent au moins. Sous réserve de son élection au comité Rémunération (sans droit de vote), le président du Conseil d'administration est membre de tous les comités permanents. La présidence des comités permanents est toutefois exercée par d'autres membres du Conseil d'administration. Les présidents présentent un compte rendu oral des réunions des comités lors de la séance suivante du Conseil d'administration. Tous les administrateurs reçoivent en outre les procès-verbaux des comités

Finances et Révision. Sur demande, les autres membres du Conseil d'administration reçoivent également le procès-verbal du comité Rémunération.

Comité Finances

Le comité Finances prépare à l'intention du Conseil d'administration toutes les questions relatives aux transactions. En font partie la fondation et la dissolution de sociétés importantes du groupe, l'acquisition et la cession de participations clés ou encore la conclusion et la révocation d'alliances stratégiques. Il se penche également à titre préliminaire sur les investissements et désinvestissements importants à réaliser. Le comité Finances, dont les activités sont décrites en détail dans le Règlement du

comité Finances, détient la compétence décisionnelle finale lors de la publication de règlements et de directives en matière de fusions et acquisitions et de corporate venturing.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

Il se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres, autant de fois que les affaires l'exigent, en général cependant une fois par trimestre. Le CEO, le CFO et le responsable de Group Strategy & Board Services participent à ses séances. Selon l'ordre du jour, d'autres membres de la Direction du groupe, des membres de la Direction des sociétés stratégiques du groupe ou des responsables de projets sont également présents.

Le tableau ci-après présente un récapitulatif de la composition, des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du comité Finances en 2018.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulation
Total	4	–	–
Durée médiane (en h.)	3:47	–	–
Participation:			
Frank Esser, président	4	–	–
Alain Carrupt	4	–	–
Anna Mossberg ¹	3	–	–
Catherine Mühlemann	4	–	–
Renzo Simoni ²	0	–	–
Hansueli Loosli	4	–	–

1 Elue au Conseil d'administration le 4 avril 2018.

2 Fin de mandat au comité Finance le 4 avril 2018.

Comité Révision

Le comité Révision, également appelé «Audit Committee», traite tous les thèmes relevant de la gestion financière (comme la comptabilité, le contrôle financier, la planification financière et le financement), de l'assurance (la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et l'audit interne) et de la révision externe. Au sein du Conseil d'administration, il s'occupe en outre des questions qui requièrent une expertise financière spécifique (comme la politique de distribution). Le comité Révision, qui est le principal instrument de contrôle du Conseil d'administration, est chargé de la surveillance des fonctions d'assurance à l'échelle du groupe. Il prend position sur des affaires qui relèvent de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et tranche en dernier ressort dans celles pour lesquelles il dispose des compétences nécessaires. Ses activités sont décrites en détail dans le Règlement du comité Révision.

© Voir sous www.swisscom.ch/principes

majorité des membres du comité sont expérimentés dans le domaine des finances et de la comptabilité. Le comité Révision se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres autant de fois que les affaires l'exigent mais au moins une fois par trimestre. Sont présents aux séances du comité Révision le CEO, le CFO, le responsable de Group Strategy & Board Services, le responsable d'Accounting, le responsable d'Internal Audit ainsi que l'organe de révision externe. Selon l'ordre du jour, d'autres représentants du management de Swisscom y sont invités. Le comité Révision est par ailleurs habilité à convier des tiers indépendants tels que des avocats, des experts-comptables et des experts fiscaux.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le comité Révision se composera de trois administrateurs indépendants. Le président du comité est un expert financier, et la

Le tableau ci-après présente un récapitulatif de la composition, des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du comité Révision en 2018.

	Réunions	Conférences téléphoniques	Décisions prises par circulation
Total	7	0	–
Durée médiane (en h.)	4:42	0:00	–
Participation:			
Roland Abt, président ¹	7	0	–
Theophil Schlatter, président ^{1,2}	2	0	–
Valérie Berset Bircher	7	0	–
Renzo Simoni ³	5	0	–
Hansueli Loosli ¹	7	0	–

1 Expert financier.

2 Fin de mandat à la Direction du groupe le 4 avril 2018.

3 Elu au comité Révision le 4 avril 2018.

Comité Rémunération

Des informations détaillées sur le comité Rémunération figurent dans le rapport de rémunération.

▢ Voir rapport page 94

Comité Nomination

Cet organe ad hoc est constitué pour préparer, le cas échéant, l'élection de nouveaux membres au sein du Conseil d'administration et de la Direction du groupe. Sa présidence est assurée par le président du Conseil d'administration et sa composition varie de cas en cas. Pour accomplir son travail, le comité se réfère à un profil d'exigences spécifique défini par le Conseil d'administration, auquel il soumet des candidates et des candidats appropriés. Le Conseil d'administration élit les membres de la Direction du groupe et décide des candidatures qui seront proposées à l'Assemblée générale en vue d'une élection au Conseil d'administration. Le comité Nomination se réunit sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres autant de fois que les affaires l'exigent. Pour l'élection d'un membre de la Direction du groupe, l'exercice 2018 a vu la constitution d'un comité Nomination composé des membres suivants: Hansueli Loosli (président), Valérie Berset Bircher et Frank Esser. Le comité s'est réuni une fois pendant 3 heures et 25 minutes. Un autre comité Nomination, composé de Hansueli Loosli (présidence), Frank Esser, Renzo Simoni et Barbara Frei, s'est penché sur la succession au sein du Conseil d'administration. Ce comité s'est réuni à deux reprises pendant deux heures en moyenne.

4.8 Réglementation des compétences

Concernant les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration de Swisscom SA, la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) renvoie au Code des obligations. Conformément à l'art. 716a CO, il incombe au Conseil d'administration d'exercer la haute direction de la société et la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion. Le Conseil d'administration

nomme et révoque les membres de la Direction du groupe.

Il définit en outre les lignes directrices en matière de stratégie, d'organisation, de planification financière et de comptabilité, y compris la stratégie fiscale. Pour ce faire, il tient compte des objectifs que la Confédération, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de l'entreprise, se propose d'atteindre et que le Conseil fédéral lui assigne tous les quatre ans conformément à la LET.

☉ Voir sous www.swisscom.ch/objectifs_2018-2021

Se fondant sur la LET et les statuts, le Conseil d'administration a délégué la gestion des affaires courantes au CEO. Parallèlement à ses attributions inaliénables définies par la loi, le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les affaires d'importance cruciale pour le groupe. En font notamment partie les achats et les ventes d'entreprises d'un montant supérieur à CHF 20 mio. ou encore les investissements et désinvestissements d'un montant supérieur à CHF 50 mio. Le Règlement d'organisation et son annexe 2 Règlement sur l'organisation et les attributions («ROA») détaillent les compétences du Conseil d'administration et celles du CEO (organigramme des fonctions).

☉ Voir sous www.swisscom.ch/principes

4.9 Instruments d'information et de contrôle du Conseil d'administration vis-à-vis de la Direction du groupe

Le Conseil d'administration requiert des informations complètes pour assumer ses attributions et compétences. Le président du Conseil d'administration et le CEO se rencontrent en séance au moins une fois par mois afin de discuter de questions essentielles pour Swisscom SA et les sociétés du groupe. Une fois par an, le président s'entretient personnellement avec chaque membre de la Direction du groupe et les responsables de divisions, opérationnelles ou du